



La Défense, le 6 mai 2015.

## ■ COMMUNIQUE DE PRESSE ■

Le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale a pris connaissance avec consternation des déclarations surréalistes - reprises par une dépêche AFP consacrée à la loi sur le renseignement - de M. Jean-Marie DELARUE, Président de la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité.

S'interrogeant sur les mécanismes de contrôle prévus par ce texte équilibré qui dotera enfin nos services de renseignement d'un cadre juridique adapté aux nouveaux défis - notamment technologiques - qui se présentent à nous, M. DELARUE a cru bon de préciser que "le principe de sincérité n'(étant) pas le premier principe qu'on apprend dans les écoles de police", "si on veut que ces fonctionnaires soient contrôlés, il faut que leur action même soit contrôlée et pas ce qu'ils disent de leur action".

Pour les terroristes et leurs soutiens, M. DELARUE se montre soucieux du respect de l'intimité de la vie privée, et insiste pour qu'ils ne fassent l'objet de mesures de surveillance que partielles et temporaires.... mais pour les agents de Police et de Renseignement, le contrôle total et tatillon est de rigueur !!!

Les arguments soulevés par M. DELARUE ne sont pas que spécieux et sans lien avec la réalité: ils sont malhonnêtes intellectuellement et constituent de fait une insulte à l'ensemble des femmes et hommes des services de police et de renseignement qui, chaque jour et parfois au péril de leur vie, assument avec courage, abnégation et intégrité leurs difficiles missions.

Les inquiétudes exprimées par M. DELARUE sont peut-être sincères. Elles n'en sont pas moins insultantes, dangereusement caricaturales et gravement déconnectées des réalités.

La Direction Générale de la Police Nationale pourrait utilement inviter M DELARUE à suivre, dans l'une ou l'autre école de police, un cycle complet de formation. Il lui sera ainsi donné de constater à quel point le respect de la loi et de la déontologie constitue le fil rouge des apprentissages des policiers de tous grades dans le but notamment d'acquérir et conserver en toutes circonstances l'intégrité et la rigueur intellectuelle qui siéent à l'exercice de leurs exigeantes fonctions.

### Contacts

Céline BERTHON : 06.09.68.80.89 [celine.berthon@le-scpn.fr](mailto:celine.berthon@le-scpn.fr)  
Jean-Luc TALTAVULL : 06.47.07.16.80 [jean-luc.taltavull@le-scpn.fr](mailto:jean-luc.taltavull@le-scpn.fr)



## ARTICLE DE L'AFP DU 5 MAI 2015

### Police-sécurité-internet-technologie-parlement-renseignement Loi renseignement : "pas de véritable contrôle" de la surveillance (Jean-Marie Delarue)

**Paris** : Le projet de loi sur le renseignement ne prévoit pas de "véritable contrôle" des moyens de surveillance qui seront déployés, s'est inquiété mardi le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) Jean-Marie Delarue.

"Combien de personnes sont susceptibles d'être surveillées désormais? Beaucoup plus. Quel contrôle va s'exercer sur les services? Un peu moins", a-t-il estimé sur RTL.

"Il est légitime pour un gouvernement d'assurer la protection de ses concitoyens" mais "il y a un équilibre à trouver entre cette protection à rechercher et les libertés qui sont les nôtres", a ajouté le président de cette autorité indépendante placée auprès du Premier ministre. "Il faut savoir jusqu'où ne pas aller trop loin."

M. Delarue s'interroge notamment sur l'emploi des techniques de surveillance: "On dit on va pouvoir sonoriser les appartements: est-ce que c'est 20, est-ce que c'est 200 est-ce que c'est 2.000, est-ce que c'est 20.000 par an?", a-t-il demandé, souhaitant que "le gouvernement soit un peu précis sur ses intentions".

"Une société où il y a 200 appartements sonorisés, on peut penser que c'est pour les criminels et les terroristes. Une société où il y en a 200.000 c'est +La Vie des autres+", compare-t-il, en référence au film de Florian Henckel von Donnersmarck qui portait sur les méthodes de surveillance de la Stasi dans l'Allemagne de l'Est.

Le président de la CNCIS a expliqué qu'à l'heure actuelle, sa commission "a dans ses locaux tous les enregistrements et toutes les transcriptions qui en sont faites" mais que la loi "prévoit pour l'essentiel un système déclaratif": "autrement dit ce ne seront pas les données elles-mêmes, ce ne seront pas les images recueillies dans une pièce de séjour que la commission aura à sa disposition, ce sera la consignation que tel service de police a recueilli tel jour telle image".

*Estimant que "le principe de sincérité n'est pas le premier principe qu'on apprend dans les écoles de police", M. Delarue a souligné que "si on veut que ces fonctionnaires soient contrôlés, il faut que leur action même soit contrôlée et pas ce qu'ils disent de leur action".*

*Sur cette question, "un véritable contrôle est en jeu: pour l'instant la loi ne l'assure pas encore".*

*Après avoir suscité de nombreuses critiques de la part des défenseurs des libertés, le projet de loi devait néanmoins être voté mardi par les députés.*